



Mémoire présenté au
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

dans le cadre de la révision
de la politique énergétique du Québec 2016-2025

par la
Coalition Saint-Laurent

3 août 2015

*Sage est celui qui apprend de ses erreurs.
Encore plus sage est celui qui apprend des
erreurs des autres.*

Confucius

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
LA COALITION SAINT-LAURENT	5
1. - Introduction	6
2. - Le golfe du Saint-Laurent, un milieu unique et partagé	8
3. - Une économie durable, des risques non durables	9
4. - Acceptabilité sociale, pas au rendez-vous	10
5. - « Seulement » de l'exploration?	11
6. - Des simulations de déversement fortement critiquées	11
7. - Nous ne sommes pas prêts à faire face à une marée noire	12
8. - Une pétrolière sans expérience, recette pour un désastre	13
9. - La structure Old Harry, très loin de l'indépendance énergétique	14
10. - Loin de la coupe aux lèvres	14
11. - Un cadre légal et réglementaire inadéquat	15
12. - Un modèle norvégien moins rose	16
13. - La question des gaz à effet de serre	17
14. - Et les autres provinces?	18
RECOMMANDATIONS	19

LA COALITION SAINT-LAURENT

La Coalition Saint-Laurent est une coalition interprovinciale qui réclame un moratoire sur tous les projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Elle regroupe 85 organisations membres issues de tous les secteurs d'activités économiques (pêche, tourisme, élus, ONG, etc.) et plus de 5000 citoyens, non-autochtones et des Premières Nations.

La Coalition Saint-Laurent est chapeautée par un comité d'orientation comprenant la Fondation David Suzuki, Attention Fragiles, la SNAP Québec et Nature Québec.

La CSL a développé depuis près de cinq ans une expertise unique sur les hydrocarbures extracôtiers dans le golfe du Saint-Laurent. Au fil du temps, la CSL a acquis une grande crédibilité et est régulièrement sollicitée par les médias, politiciens, conseillers politiques et associations diverses afin de les informer sur l'évolution du dossier.

En juin 2014, la Coalition Saint-Laurent a publié un guide permettant de mieux comprendre la question fort complexe des hydrocarbures en mer dans le golfe du Saint-Laurent. Intitulé ***Golfe 101, Pétrole dans le golfe du Saint-Laurent : faits, mythes et perspectives d'avenir***¹, ce document fournit des outils essentiels pour permettre aux citoyens de mieux participer au débat entourant l'exploration en mer dans le golfe du Saint-Laurent.



¹ http://www.coalitionsaintlaurent.ca/wp-content/uploads/2014/06/DSF_Golfe_101_Francais_June_4_2014.pdf

1. - Introduction

Il y a neuf ans, le gouvernement du Québec publiait sa *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* dans laquelle il affirmait sans ambiguïté sa volonté de mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent². Toutefois, le monde a changé depuis cette date : l'augmentation continue des gaz à effet de serre, le réchauffement climatique et les problèmes liés à l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels imposent une réflexion majeure sur notre consommation énergétique et sur nos sources d'approvisionnement. De plus, à la suite de la catastrophe du golfe du Mexique en 2010, une vaste prise de conscience des dangers de l'industrie pétrolière en milieu marin a secoué la planète et a amené plusieurs juridictions à revoir leurs pratiques ou même à carrément abandonner certains projets de forages en mer.

Dans ce contexte, une révision de la *Stratégie énergétique* s'imposait et c'est avec satisfaction que la Coalition Saint-Laurent a accueilli l'annonce de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec en juillet 2013, une commission, présidée par MM Normand Mousseau et Roger Lanoue, qui sillonnerait le Québec pour entendre la population et les experts. Plus de 800 personnes se sont exprimées dans 16 villes et plus de 640 mémoires ont été déposés, dont celui de la Coalition Saint-Laurent³. Enfin, on donnait la chance aux citoyens de s'exprimer sur l'avenir énergétique du Québec, entre autres sur la pertinence de miser sur les forages en mer, dans le golfe du Saint-Laurent. Tous les espoirs étaient permis.

Une consultation où les dés sont pipés au départ?

Malheureusement, la publication le 7 octobre 2013 de la *Politique économique*⁴, plus de trois mois avant le dépôt du rapport de la commission Lanoue-Mousseau devant conseiller le gouvernement sur l'avenir énergétique du Québec, a jeté une douche froide. On peut y lire en toutes lettres « *dans le golfe du Saint-Laurent, le gouvernement est déterminé à ce que l'on aille vérifier l'existence de gisements d'hydrocarbures...* » Difficile de remettre les choses en question, lorsqu'on est « déterminé » !

² Gouvernement du Québec. 2006. *L'énergie pour construire le Québec de demain. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*. Québec, 119 p. [En ligne]. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf>

³ http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20130927_201_Coalition_StLaurent_M.pdf

⁴ Gouvernement du Québec. 2013. *Politique économique. Priorité emploi* [En ligne]. <http://www.finances.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Qui plus est, la consultation de la Commission Lanoue-Mousseau repose peut-être sur un vaste malentendu. On peut lire sur le site web de la Commission⁵ que la consultation vise à définir « *Quelles devraient être les priorités du Québec en matière d'énergie* » et qu'elle constitue une occasion pour les Québécois de « *participer à l'élaboration d'un nouveau virage énergétique* ». En revanche, la page 53 du document de consultation nous révèle les objectifs de la nouvelle politique énergétique et l'objectif no. 5 vise expressément l'exploration/exploitation pétrolière :

« 5. Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois. »

Immédiatement après, nous lisons que « *Les consultations du public visent à définir les moyens pour atteindre ces objectifs (...) déterminer l'origine et la répartition des importants investissements requis pour atteindre ces objectifs.* »

Tout semble joué d'avance. Le gouvernement exprime sa volonté ferme d'aller de l'avant dans le golfe et ne sollicite l'avis des citoyens que pour 1) définir les moyens d'y parvenir et 2) trouver les investissements nécessaires. Difficile de ne pas être cyniques.

Politique énergétique... prise 2

À peine quelques mois après le dépôt du rapport Lanoue-Mousseau, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles lance un deuxième processus devant mener à une nouvelle politique énergétique pour le Québec. Cette nouvelle mouture mise cette fois sur des tables rondes avec des experts internationaux. Quatre domaines feront l'objet de ces tables rondes : l'efficacité et l'innovation énergétiques, les énergies renouvelables, la décarbonisation des transports et finalement le domaine qui nous intéresse plus particulièrement, les hydrocarbures. Fait à noter, tous les experts invités pour discuter d'hydrocarbures ont des liens très étroits avec l'industrie pétrolière.

La participation du public est cette fois réduite à sa plus simple expression : des interventions d'une durée maximale de cinq minutes en soirée et la possibilité de faire parvenir des « lettres ouvertes » qui seront affichées sur le site web dédié à la politique énergétique. C'est à partir de tout ça, ainsi que du rapport final de l'ÉES globale sur les hydrocarbures, publié à la fin de 2015, que la nouvelle politique énergétique du Québec sera annoncée, elle aussi à la fin de 2015.

Un processus qui ne doit pas sceller le sort du golfe du Saint-Laurent

Le dépôt du rapport final de l'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent (ÉES2), en septembre 2013, devait éventuellement guider le gouvernement du Québec dans sa décision de lever ou non le moratoire actuel dans le golfe. La tentation pourrait toutefois être grande de se servir de la présente consultation élargie

⁵ Gouvernement du Québec. 2013. Consultation publique sur les enjeux énergétiques du Québec [En ligne]. <http://consultationenergie.gouv.qc.ca>

sur la politique énergétique pour obtenir l’aval de la population quant à la levée du moratoire et à l’ouverture du golfe à l’exploration pétrolière. Le golfe du Saint-Laurent est un milieu fragile et unique, la question pétrolière en mer y est très complexe, fort différente du milieu terrestre, et l’acceptabilité sociale n’est pas du tout acquise. Dans ce contexte, il est impératif que la consultation sur le dossier énergétique, où il sera question d’une grande quantité de sujets, ne soit pas interprétée comme une consultation spécifique sur le cas unique et fort différent du golfe du Saint-Laurent.

La Coalition Saint-Laurent désire, par le présent mémoire, montrer qu’à l’heure actuelle les conditions ne sont pas en place pour aller de l’avant de façon sécuritaire et socialement acceptable dans le golfe du Saint-Laurent. Fruit de près de cinq ans de recherches et d’analyse, une grande partie de notre mémoire sera consacrée à déboulonner de nombreux mythes qui malheureusement teintent le débat en empêchent une décision saine et éclairée. À cet effet, le lecteur pourra consulter avec profit le document *Golfe 101*⁶, rédigé par la Coalition Saint-Laurent, afin de mieux comprendre les enjeux liés à l’exploration et l’exploitation pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent. Finalement, nous présenterons au ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles nos recommandations.

2. - Le golfe du Saint-Laurent, un milieu unique et partagé

Terre-Neuve exploite présentement trois champs pétrolifères dans l’Atlantique (Hibernia, Terra Nova et White Rose) et se prépare à en ajouter un quatrième (Hebron). Cette constatation suscite inévitablement la question : « *Si Terre-Neuve exploite au large de ses côtes, dans l’Atlantique, pourquoi ne le ferions-nous pas dans le golfe du Saint-Laurent?* »

La raison est fort simple, le contexte est totalement différent. En effet, les exploitations de Terre-Neuve ont lieu sur les Grands Bancs, à environ 350 km au large des côtes, très loin de toute zone habitée et de toute autre province. De nombreuses simulations de déversement ont clairement montré qu’une marée noire serait rapidement évacuée vers le large⁷. De plus, les plateformes sont déployées dans un secteur où la profondeur moyenne est d’à peine 90 mètres.

Dans le golfe du Saint-Laurent, la situation est complètement différente. Le golfe du Saint-Laurent est une petite mer intérieure, semi-fermée, environ 6 fois et demie plus petite que le golfe du Mexique. Les côtes ne seront jamais bien loin de tout forage et le projet Old Harry, par exemple, se situe à peine à 80 km des Îles-de-la-Madeleine, à 70 km de la côte ouest de Terre-Neuve et à 120 km de l’île du Cap-Breton. Le site de Old Harry se trouve à une profondeur de 470 m, plus de 5 fois supérieure aux profondeurs forées dans l’Atlantique.

⁶ http://www.coalitionsaintlaurent.ca/wp-content/uploads/2014/06/DSF_Golfe_101_Francais_June_4_2014.pdf

⁷ ASA. 2011. Results from Simulation of Oil Spills at Hebron Well Site. Appendix C. Stochastic model results [En ligne]. http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/hebron/heb_om_appc.pdf

Le golfe du Saint-Laurent est caractérisé par un régime de courants antihoraires complexes, avec des courants profonds remontant loin vers l'intérieur du continent, des gyres, des remontées d'eau froide, etc. ce qui rendrait toute intervention, en cas de déversement, très difficile. D'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, des simulations de déversement ont clairement montré que les côtes de toutes les provinces pourraient être touchées.

Si l'on ajoute les milliers d'espèces dont plusieurs sont en péril, les glaces hivernales qui rendent presque impossibles les interventions suite à un déversement, les eaux froides, les forts vents, les nombreuses activités humaines, on constate rapidement que le golfe du Saint-Laurent n'est pas un endroit approprié pour entreprendre des forages pétroliers.

Un récent rapport de Transports Canada indique même que le golfe du Saint-Laurent est un des deux milieux au Canada les plus vulnérables aux déversements pétroliers⁸.

3. - Une économie durable, des risques non endurables

L'exploitation pétrolière est souvent présentée comme la planche de salut de l'économie du golfe qui, semble-t-il, serait moribonde. Moribonde? Après la chute des stocks de poissons de fond et l'imposition du moratoire, les pêcheurs ont su s'orienter avec succès vers d'autres types de prises qu'ils sont déterminés à gérer de façon durable. À elle seule, l'industrie de la pêche (débarquements, transformation du poisson) ainsi la mariculture totalisent des revenus de plus de \$1,5 milliards par an⁹. L'industrie touristique strictement liée au milieu marin (croisières, pêche, activités sportives, etc.) génère quant à elle, dans l'ensemble du golfe, plus de \$840 millions annuellement¹⁰. Directement dépendantes de l'image de marque liée au golfe du Saint-Laurent, ces activités représentent plus de 52 000 emplois directs essentiels au bien-être des communautés côtières.

Il n'est donc pas surprenant si, partout autour du golfe du Saint-Laurent, les gens reliés directement à la pêche, à la mariculture ou au tourisme soient si inconfortables, voire opposés, face à la venue de l'industrie pétrolière, même au stade de l'exploration. Leur succès repose en grande partie sur une image de marque, une image de qualité qu'il faut préserver à tout prix. La perception des consommateurs et des visiteurs est importante et comporte une part d'imprévisibilité. Tout accident qui pourrait survenir a la possibilité d'entacher pour longtemps l'image de marque qu'achètent touristes ou consommateurs de produits de la mer.

La cohabitation entre l'industrie des hydrocarbures et ces piliers que sont le tourisme et la pêche est loin d'avoir été prouvée. Tous se rappellent bien sûr les images insoutenables de la

⁸ https://www.tc.gc.ca/media/documents/mosprr/transport_canada_tanker_fra.pdf

⁹ Gardner Pinfold. 2009. Impact économique des activités maritimes dans les vastes zones de gestion des océans. Série Analyses économiques et statistiques No. 1-2

¹⁰ Ibid

catastrophe du golfe du Mexique, mais il ne faut pas oublier que les industries touristiques et halieutiques ont été fortement affectées, même dans les régions qui n'ont pas été directement touchées par la marée noire. Deux ans après, des régions peinaient encore à retrouver leur rythme d'avant l'incident¹¹. Plus de \$260 millions ont d'ailleurs dû être dépensés en campagnes publicitaires. Au niveau de la pêche, même après trois ans, à peine 25 % des gens ont confiance aux produits de la pêche¹².

Il ne nous apparaît pas raisonnable de mettre en péril des industries durables pour se tourner vers une industrie pétrolière qui serait loin, elle, d'être durable et qui poserait des risques inacceptables.

4. - Acceptabilité sociale, pas au rendez-vous

Aucun projet pouvant changer aussi radicalement le golfe du Saint-Laurent ne devrait se faire sans l'acceptation minimale des populations directement concernées. L'acceptabilité sociale implique un consentement préalable de la population, consentement qui est à la fois libre et informé, mais qui comporte obligatoirement la possibilité de rejeter le projet¹³.

Plusieurs indicateurs démontrent clairement que l'acceptabilité sociale est loin d'être au rendez-vous, partout autour du golfe du Saint-Laurent. Le rapport final de l'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans la partie québécoise du golfe¹⁴ l'a confirmé en notant « *...des appréhensions profondes de la part des populations directement concernées par une éventuelle exploration et exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.* ».

Il en est de même pour l'évaluation environnementale stratégique menée sur la partie terre-neuvienne du golfe qui, dans son rapport final¹⁵, fait état des consultations tenues dans les cinq provinces riveraines du golfe à l'automne 2012. Ces consultations ont clairement démontré un profond inconfort face à la venue de l'industrie pétrolière dans le golfe.

D'autre part, dans le cadre d'un sondage sur la satisfaction des citoyens organisé par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 78 % des 907 répondants se sont déclarés contre

¹¹ Gulf Coast tourists return after two years, some areas still waiting to recover. Reuters, 27 mai 2012 [En ligne]. http://www.huffingtonpost.com/2012/05/27/gulf-coast-tourism-bp-spill_n_1549034.html

¹² Anderson, S. 2013. *Public perceptions of the Deepwater Horizon oil spill : continuing distrust of Gulf Coast fisheries* [En ligne] <http://program.gulfofmexicoconference.org/2012/public-perceptions-of-the-deepwater-horizon-oil-spill-continuing-distrust-of-gulf-coast-fisheries/>

¹³ Institut du Nouveau Monde, avec la collaboration de la Corporation de protection de l'environnement de Sept.-les. 2013. *Étude sommaire sur les processus et les facteurs d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel.*

¹⁴ Genivar. 2013. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (ÉES2).*

¹⁵ <http://www.cnlopb.ca/pdfs/wnlsea/wnlseaupdateen.pdf>

l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin¹⁶. Ce vaste sondage, réalisé de façon rigoureuse, a permis de constater la non-adhésion d'une partie très substantielle de la population au projet de Corridor Resources.

Les trois nations autochtones du Québec qui habitent en périphérie du golfe ont formé en 2013 l'Alliance innue, malécite et mi'gmaq pour la protection du golfe et réclament un moratoire de douze ans sur toute activité pétrolière¹⁷. Quant à l'industrie de la pêche, vingt associations, de toutes les provinces autour du golfe, viennent de se prononcer pour une suspension de tous travaux d'exploration tant qu'une commission d'examen interprovinciale n'aura pas démontré l'absence d'impact sur leur gagne-pain¹⁸.

Partout autour du golfe les Nations autochtones ont exprimé leur forte opposition à la venue de l'industrie pétrolière et leur voix s'est ajoutée à celles de municipalités, de politiciens, d'associations de pêcheurs ou d'associations touristiques, de scientifiques et de simples citoyens. Il est clair que les forages en mer, même au stade exploratoire, sont loin d'obtenir l'adhésion des populations autour du golfe.

5. - « Seulement » de l'exploration?

Le document de consultation de la commission Lanoue-Mousseau, tout comme la Politique économique, font une nette distinction entre « l'exploration », qui semblerait, selon ces documents, tout à fait bénigne, et « l'exploitation » ou « mise en valeur » qui, elle, ne devrait se faire qu'à des conditions très strictes. Ce raisonnement insidieux est souvent repris dans le discours public et se résume à : « Allons vérifier l'existence de ce pétrole... ce n'est QUE de l'exploration ».

Et pourtant, le forage exploratoire est la partie la plus dangereuse du cycle pétrolier, comme l'exprime bien le texte suivant :

« Drilling the first exploratory well on a geological structure is the most hazardous activity during the hydrocarbon development process. A major well blowout is more likely at this time than any other¹⁹. » (Ross et al. 1977).

Un inventaire de tous les incidents survenus en Norvège entre 1996 et 2011 vient d'ailleurs le confirmer. Alors qu'à l'exploration, 15 % des forages expérimentent des incidents, ce taux chute

¹⁶ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2012). *Sondage sur la satisfaction des citoyens* [En ligne]. http://www.muniles.ca/images/Upload/14_accueil/2012/2012-11-08_resultats_sondage.pdf

¹⁷ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2015/07/08/001-autochtones-golfe-exploration-petroliere-moratoire-federal.shtml>

¹⁸ <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2015/07/20150723-154946.html>

¹⁹ Ross, S.L. et al. 1977. Oil spill countermeasures : The Beaufort Sea and the search for oil. Department of Fisheries and Oceans.

à 6 % pour les forages de production²⁰. Finalement, il est bon de rappeler que les deux pires déversements provenant de plateformes ont eu lieu précisément à la phase exploratoire : BP Deepwater Horizon (2010) ainsi qu'Ixtoc 1 (1979), lui aussi dans le golfe du Mexique.

Il ne faut pas non plus oublier que la phase exploratoire préliminaire de levés sismiques est particulièrement risquée, avec des impacts significatifs sur les mammifères marins, les poissons, les larves et bien d'autres organismes²¹. De plus, des conflits importants avec les pêcheurs²² surviennent régulièrement et les pêcheurs sont particulièrement critiques de ce type d'activités.

6. - Des simulations de déversement fortement critiquées

Que se passerait-il si un déversement majeur se produisait au site de Old Harry? La question est très légitime et d'ailleurs la firme Corridor Resources est tenue de faire ce type d'analyse dans le cadre de l'évaluation environnementale de son projet à Old Harry. Contre toute attente, la simulation de déversement qu'ils ont présentée en décembre 2011²³ montre qu'une nappe de pétrole ne dépasserait pas une dizaine de km de diamètre, s'évaporerait en quelques heures, et n'aurait aucun impact sur l'environnement.

Ce résultat surprenant est toutefois en complète opposition à trois simulations de déversement indépendantes effectuées par Environnement Canada²⁴, par un chercheur indépendant pour le compte de la Fondation David Suzuki²⁵ et par une équipe de chercheurs de l'ISMER²⁶. Dans les trois cas, les simulations montrent qu'advenant un déversement important, les côtes de Terre-Neuve, du Cap-Breton et des Îles-de-la-Madeleine risquent d'être touchées. En hiver, toutes les provinces risqueraient même d'être touchées.

Environnement Canada et Pêches et Océans ont d'ailleurs sévèrement critiqué la simulation minimaliste présentée par Corridor Resources. Malgré tous leurs efforts, ces deux ministères

²⁰ Lauridsen, O. 2012. Trends in risk level, Norwegian petroleum activity (RNNP) [En ligne]. [http://www.csb.gov/UserFiles/file/Lauridsen%20\(PSA\)%20Paper%20-%20printed\(1\).pdf](http://www.csb.gov/UserFiles/file/Lauridsen%20(PSA)%20Paper%20-%20printed(1).pdf)

²¹ BAPE. 2004. Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Rapport 193.

²² 2012. FFAW objects to seismic work in shrimp grounds. The Telegram, June 8th 2012.

²³ S.L. Ross. 2011. Devenir et comportement des déversements de pétrole : Modélisation appuyant l'évaluation environnementale réalisée par Corridor Resources pour le site d'exploration de la zone prometteuse de Old Harry [En ligne]. <http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/corridorresinc/oilspillfr.pdf>

²⁴ Environnement Canada. 2012. Attachment : Environment Canada comments on oil spill trajectory modeling [En ligne]. <http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/corridorresinc/ecommentsosm.pdf>

²⁵ FDS. 2010. Quels seraient les effets d'un déversement de pétrole dans le golfe du Saint-Laurent [En ligne]. <http://www.davidsuzuki.org/fr/champs-d'intervention/oceans-et-eau-douce/enjeux-et-recherche/planification-marine-et-conservation/quelles-seraient-les-effets-dun-deversement-de-petrole-dans-le-golfe-du-saint-la/>

²⁶ Bourgault, D. et al. 2014. Numerical simulations of the spread of floating passive tracer released at the Old Harry prospect. Environmental Research Letters, vol. 9 [En ligne]. <http://iopscience.iop.org/1748-9326/9/5/054001/article>

n'ont pu faire bouger Corridor qui refuse toujours de corriger sa simulation. Cet acharnement à tenir tête aux avis de deux ministères nous paraît inacceptable et démontre une fois de plus que l'industrie ne devrait pas être tenue d'évaluer elle-même les risques encourus par ses propres activités.

7. - Nous ne sommes pas prêts à faire face à une marée noire

Nous entendons constamment que le Québec se dotera « *des meilleures pratiques au monde* », qu'il « *sera exemplaire* », comme pour se convaincre qu'aucun accident ne pourra jamais arriver ici. Au-delà de ces belles paroles les faits demeurent : malgré les meilleurs efforts du monde et la meilleure expertise, les possibilités de désastre majeur demeurent toujours très réelles. C'est ce que John W. Farrington, éminent océanographe, déclarait en 2013 à la Gulf of Mexico Oil Spill and Ecosystem Science Conference : « *There is a reasonable chance of something similar happening again* ».

Si un accident survient dans le golfe du Saint-Laurent ou dans l'Atlantique, c'est l'opérateur qui, en premier lieu, se doit d'intervenir. Si l'accident dépasse ses capacités, il fait alors appel aux instances officielles (OCTLHE, Pêches et Océans, etc.). Le Commissaire à l'environnement et au développement durable a donc fait enquête sur les capacités d'intervention de ces instances et son rapport, publié en février 2013, est accablant : le Canada n'est tout simplement pas prêt à faire face à une marée noire d'importance dans le golfe²⁷.

Parmi les constats importants du Commissaire notons :

- La capacité d'intervention des compagnies pétrolières elles-mêmes est mal vérifiée ;
- Les plans d'intervention ne sont pas à jour ;
- L'Office de Terre-Neuve n'a pas l'expertise technique adéquate ;
- La coordination avec Pêches et Océans Canada est inadéquate ;
- Des organismes certifiés privés ont une capacité d'intervention de 10 000 tonnes dans le cas de navires, mais ne semblent pas certifiés pour les plateformes pétrolières (note : l'incident BP dans le golfe du Mexique dépassait 600 000 tonnes ;
- etc.

Nous aimons nous répéter que « *nous allons nous doter des meilleurs standards au monde* », mais soyons réalistes : comme le Canada ne semble absolument pas prêt à faire face à une marée noire dans le golfe du Saint-Laurent, malgré des décennies d'expérience, alors si le Québec veut faire mieux, il devra dépenser des sommes colossales et y travailler de nombreuses années.

²⁷ Bureau du vérificateur général du Canada. 2012. Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Ch. 1, Les activités liées aux pétrole et gaz extracôtiers dans l'Atlantique [En ligne]. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_cesd_201212_01_f.pdf

8. - Une pétrolière sans expérience, recette pour un désastre

Le gouvernement québécois ne cesse de répéter qu'il utilisera, dans le golfe, « *les meilleures pratiques au monde* ». Ces bonnes intentions, destinées à rassurer la population, risquent toutefois de se buter à un fait incontournable : Corridor Resources, la firme qui a l'exclusivité de l'exploration sur la structure Old Harry, est une firme junior sans la moindre expérience en milieu marin. Outre cette totale inexpérience en forages marins, la situation financière de Corridor Resources est pour le moins précaire. Au 30 décembre 2014, l'actif total de la compagnie n'est que de \$166 millions de dollars et les pertes accumulées depuis le début de 2010 s'élèvent à \$131 millions^{28 29}. Depuis 1 an, la valeur des actions en bourse de la compagnie a chuté de 64 %.

Compte tenu du coût astronomique des forages en mer (plus de \$55 millions pour un seul puits) et des garanties financières de \$250 millions³⁰ exigées présentement par l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTLHE) pour obtenir une autorisation de forer en mer, il est clair que Corridor Resources n'a pas les reins assez solides. Seule une association avec un partenaire majeur pourrait permettre à Corridor d'aller de l'avant, mais malgré des démarches intenses depuis au moins une quinzaine d'années, aucun *major* n'a à ce jour accepté de s'associer à Corridor.

Une compagnie junior, sans aucune expérience marine, à la situation financière précaire, et à laquelle personne ne veut s'associer malgré le prétendu potentiel de Old Harry, voilà une recette pour un désastre. Il y a matière à réflexion, d'autant plus que Corridor Resources possède l'entière exclusivité sur les permis d'exploration émis par le gouvernement du Québec en 1996.

9. - La structure Old Harry, très loin de l'indépendance énergétique

Selon Corridor Resources, la structure géologique de Old Harry serait la plus grande structure non forée de tout l'est américain et ils évaluent son potentiel total à 5 milliards de barils de pétrole³¹. Cette évaluation a récemment été contestée par deux chercheurs de l'INRS qui parlent d'à peine 98 millions de barils³². Malheureusement plusieurs, tels l'Institut économique de

²⁸ Corridor resources. 2012. Management's Discussion and analysis [En ligne]. <http://www.corridor.ca/investors/documents/2012FinancialStatements.pdf>

²⁹ Corridor Resources. 2013. Second Quarter 2013. Management's Discussion and analysis [En ligne]. <http://www.corridor.ca/investors/documents/Q22013Financialreport.pdf>

³⁰ CNLOPB. 2000. Guidelines respecting financial responsibility requirements [En ligne]. [respohttp://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/respecting_financial_responsibility_requirements.pdf](http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/respecting_financial_responsibility_requirements.pdf)

³¹ MacQuarie Tristone. 2012. Corridor Resources inc. 2012 joint venture opportunity, Old Harry prospect.

³² <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-economie-synthese-geologique.pdf>

Montréal³³, accordent une quasi-réalité à ces milliards de barils, suscitant des illusions non fondées dans la population. Il faut rappeler qu'aucun forage n'est encore venu confirmer la présence de la moindre goutte de pétrole à Old Harry auquel cas il faut absolument éviter de parler de « gisement ». Le document de consultation de la commission Lanoue-Mousseau est d'ailleurs extrêmement prudent et insiste avec raison sur le caractère hypothétique de ce potentiel pétrolier.

Même s'il demeure prudent, le document de consultation laisse quand même miroiter que l'exploitation du pétrole québécois pourrait mener à « l'indépendance énergétique ». Qu'en est-il vraiment? Dans le « meilleur » des cas, le potentiel total de la structure Old Harry serait, selon les dires de Corridor Resources, de 5 milliards de barils dont environ 3,5 milliards (70 %) se trouveraient du côté québécois. Le taux de récupération moyen, pour des hydrocarbures conventionnels en mer, est de 35 %³⁴, ce qui implique que seulement 1,2 milliard de barils pourraient être récupérés. D'autre part, la consommation annuelle québécoise en hydrocarbures est de 16,5 TEP (120 millions de barils), ce qui signifie que le potentiel de la structure Old Harry ne comblerait les besoins du Québec que pendant 10 ans. Il ne nous apparaît pas acceptable de mettre à risque le golfe du Saint-Laurent et ses ressources renouvelables pour satisfaire les besoins énergétiques du Québec avec une ressource très limitée dans le temps, non renouvelable et forte émettrice de gaz à effet de serre.

10. - Loin de la coupe aux lèvres

Les milliards de barils hypothétiques de Old Harry font rapidement place à des milliards de dollars qui retomberaient sur le Québec comme une manne salvatrice et permettraient de financer, au choix, la dette du Québec ou la transition vers les énergies renouvelables. Nous démontrerons, dans les lignes qui suivent, qu'il y a très loin de la coupe aux lèvres et que compter sur le gros lot pétrolier pour amorcer la transition énergétique risque de nous faire manquer le bateau.

En milieu marin, tout est beaucoup plus compliqué et les délais entre une découverte et sa mise en production sont extrêmement longs. À Terre-Neuve, par exemple, quatre champs pétroliers majeurs sont en production ou sont sur le point de l'être et près de 23 ans se sont écoulés en moyenne entre la découverte et la mise en production. Notons que dans le golfe du Saint-Laurent, aucune découverte n'a encore été faite, ce qui rallonge d'autant le délai avant le moment où une première goutte pétrolière payante tomberait dans les coffres de l'État. À ces délais, il faut ajouter

³³ Belzile, G. 2012. Les avantages du développement de la production pétrolière au Québec, Notes économiques, Institut économique de Montréal, 6 p.

³⁴ Mainwaring, J. 2012. Statoil targets 60% oil recovery average. Rigzone. [En ligne] : http://www.rigzone.com/news/oil_gas/a/120325/Statoil_Targets_60_Average_Oil_Recovery_Rate

³⁴ Gouvernement du Québec. 2006. *L'énergie pour construire le Québec de demain. La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*. Québec, 119 p. [En ligne] : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf>

les sommes colossales qui doivent être investies avant tout revenu net : exploration, construction d'infrastructures de transport, construction de plate-forme, etc. Au bas mot, c'est plus de \$13 milliards de dollars qui auront été dépensés à Terre-Neuve, une partie par le gouvernement, avant que le gisement d'Hebron n'entre en production, retardant d'autant l'arrivée de gains nets dans les coffres de la province.

Au Québec, des éléments supplémentaires vont retarder considérablement les procédures avant le premier forage exploratoire. Tout d'abord, le nécessaire accord Canada/Québec, bien que signé il y a plus de quatre ans, le 24 mars 2011, n'est toujours pas effectif³⁵. Il ne le sera que lorsque des lois miroirs provisoires, déposées en juin 2015 à Québec et à Ottawa, seront adoptées dans les deux législatures.

De plus, les permis accordés à Corridor en 1996 ne pourront être réactivés tant que le litige frontalier entre Québec et Terre-Neuve ne sera pas réglé (art. 12.2, Accord Canada/Québec). Ce litige pourrait se régler par négociation, mais rien ne laisse présager que ce sera aussi simple. Une procédure d'arbitrage a déjà été effectuée entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, procédure qui s'est étalée sur plus de deux ans. Rien ne laisse croire qu'il en sera autrement pour le litige Québec – Terre-Neuve.

Outre ces délais préliminaires, la procédure normale permettant d'en arriver à un forage exploratoire est complexe et peut s'étendre sur plusieurs années. Le projet actuel de Corridor Resources a été déposé il y a plus de quatre ans et rien ne laisse croire qu'ils obtiendront une autorisation avant au moins un an, si une telle autorisation leur est un jour donnée. Pour le Québec, la première goutte de pétrole « payante » ne sera vraisemblablement disponible que dans deux décennies, au minimum. Compte-tenu de la réalité des changements climatiques et de l'urgence de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, il serait plutôt sage de miser sur la réduction de notre consommation de pétrole plutôt que d'attendre cet illusoire Klondike pétrolier.

11. - Un cadre légal et réglementaire inadéquat

Le gouvernement québécois affirme que les activités pétrolières en mer seront soumises à un cadre légal et réglementaire des plus sévères. Toutefois, une analyse détaillée du projet de loi 49 (*Loi assurant la mise en oeuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent*) récemment déposée à l'Assemblée nationale, révèle que le régime proposé est en très grande partie calqué sur ce qui prévaut à Terre-Neuve. Il sera extrêmement difficile pour le Québec d'obtenir les hauts standards norvégiens promis et les quelques exemples suivants le démontreront.

³⁵ Coalition Saint-Laurent. 2013. Accord Canada/Québec, Synthèse et analyse [En ligne]. <http://bit.ly/1SQNbAw>

- La responsabilité financière « sans égard à la faute » a été récemment haussée à \$1 milliard, ce qui à première vue semble excellent. Il faut toutefois se rappeler que les coûts totaux engendrés par le désastre du golfe du Mexique dépassent maintenant \$56 milliards de dollars. De plus, le plafond canadien est nettement inférieur à ce qui prévaut en Norvège, au Danemark ou en Islande où il n'y a aucun plafond de responsabilité³⁶. Le principe pollueur-payeur s'y applique intégralement.

- L'article 218 du projet de loi 49 prévoit soumettre les travaux (forages exploratoires, levés sismique, etc.) à des évaluations environnementales spécifiques conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012* et conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Toutefois, à la suite de l'adoption du projet de loi C-38, la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012* ne soumet à une évaluation environnementale que le premier forage sur un permis donné. Les forages subséquents et les levés sismiques n'y sont pas soumis. Quant à la LQE, elle ne considère ni les forages en mer, ni les levés sismiques, comme devant être assujettis à la procédure d'évaluation environnementale.

- Finalement, il est très inquiétant de constater que le projet de loi 49 contient une clause de confidentialité (art. 184 à 204), identique à une clause similaire de la loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada/Terre-Neuve, clause qui permet aux compagnies pétrolières d'opposer leur veto à la divulgation de données de nature environnementale ou sécuritaire. Cette clause a été invoquée par l'industrie pour bloquer à plusieurs reprises des demandes de données environnementales par des chercheurs³⁷ de Terre-Neuve. Elle a aussi été invoquée par Husky pour empêcher l'Office de Terre-Neuve de rendre public un rapport sur la sécurité d'une des plateformes de la pétrolière³⁸.

12. - Un modèle norvégien moins rose

Le gouvernement québécois propose souvent la Norvège comme modèle de développement pétrolier sur lequel nous devrions nous inspirer. Il est indéniable que la Norvège a su tirer avantageusement profit des revenus pétroliers, mais malgré l'image idyllique que l'on tente de nous projeter, le bilan environnemental est certes moins rose. Des déversements majeurs s'y sont produits aux plateformes Statsfjord A (3 696 tonnes, 2007), Draugen (630 tonnes, 2003) ou

³⁶ Lloyds. 2012. Arctic Opening : Opportunity and risk in the High North [En ligne]. <http://www.chathamhouse.org/publications/papers/view/182839>

³⁷ Fraser, G.S. et J. Ellis. 2009. The Canada-Newfoundland Atlantic Accord Act Implementation Act : Transparency of the environmental management of the offshore oil and gas. *Marine Policy* 33 : 312-316.

³⁸ Antle, R. 2013. Husky sues to block release of Henry Goodrich rig report. *CBC News*, 8 avril 2013 [En ligne]. <http://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/husky-sues-to-block-release-of-henry-goodrich-rig-reports-1.1348174>

Norne (286 tonnes, 2005)³⁹. Rappelons qu'il a suffi de 200 tonnes de pétrole en provenance du Irving Whale pour souiller 80 km de plages des Îles de la Madeleine en 1970.

Outre ces déversements accidentels, le Norwegian Petroleum Directorate nous apprend que l'ensemble des opérations en mer des 193 plateformes norvégiennes impliquent des rejets de routine d'environ 2 000 tonnes de pétrole par année⁴⁰. De plus, à la suite d'une série de fuites sérieuses, le Norwegian Petroleum Safety Authority a entrepris une vaste enquête portant sur 406 puits individuels en mer (note : une plate-forme peut exploiter plusieurs puits). Des fuites et des problèmes d'intégrité structurelle ont été détectés sur 18 % des puits et 7 % d'entre eux ont même dû être temporairement fermés⁴¹. Ainsi, malgré les meilleurs systèmes de gestion au monde, les bris techniques et les incidents demeurent une possibilité bien réelle qu'il ne faut ni minimiser, ni nier.

Si le modèle norvégien est souvent vanté comme modèle à suivre, il ne faut pas oublier qu'il a été développé à une époque où la question des gaz à effet de serre et des changements climatiques n'était pas encore une priorité. Depuis, la Norvège a débuté un programme de désinvestissement des combustibles fossiles et il est loin d'être certain que le pays se lancerait aujourd'hui avec le même enthousiasme dans l'exploitation pétrolière.

13. - La question des gaz à effet de serre

Le Québec s'est donné des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre. En effet, le nouveau plan d'action 2013-2020 prévoit pour 2020 une réduction de 20 % sous le niveau référence de 1990. Récemment, le Québec a même signé un protocole d'entente avec l'Ontario, réduisant ses émissions de 80 % d'ici 2050⁴². Cette cible pourrait toutefois être compromise si le Québec se lance dans la filière pétrolière, incluant la production d'hydrocarbures en mer. En effet, toute production locale viendrait rapatrier au Québec des GES qui sont présentement produits dans les pays nous fournissant des hydrocarbures. Ainsi, c'est 13,5 mégatonnes de GES qui sont produits à l'étranger chaque année pour extraire le pétrole importé au Québec⁴³. Afin de maintenir le cap sur la cible de réduction des GES, un effort supplémentaire devra donc être

³⁹ Petroleum Safety Authority. 2011. Risk of acute discharges, Norwegian continental shelf 2001-2010

⁴⁰ Norwegian Petroleum Directorate. 2013. Facts 2013, The norwegian petroleum sector [En ligne]. http://www.npd.no/Global/Engelsk/3-Publications/Facts/Facts2013/FACTS_2013.pdf

⁴¹ Vignes, B. et B. Aadnoy. 2010. Well integrity issues offshore Norway. SPE Production & Operations, vol 25(2) : 145-150. [En ligne] : <http://www.onepetro.org/mslib/servlet/onepetropreview?id=SPE-112535-PA>

⁴² <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2015/07/08/001-sommet-ameriques-toronto-changements-climatiques.shtml>

⁴³ Fondation David Suzuki. 2013. Stratégie énergétique : vers des solutions à la hauteur des ambitions du Québec. Mémoire présenté à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec [En ligne]. http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/Memoir%20Fondation%20David%20Suzuki_Final_13sept2013.pdf

demandé à l'ensemble des Québécois... à moins de reculer sur nos engagements internationaux, ce qui serait pour le moins irresponsable.

14. - Et les autres provinces?

Le golfe du Saint-Laurent est partagé entre cinq provinces qui toutes peuvent être touchées en cas d'incident pétrolier dans le golfe. En revanche, seules Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec y ont des ambitions pétrolières à court ou moyen terme. Cette situation, où deux provinces peuvent mettre en péril les écosystèmes et la qualité de vie des autres, sans qu'elles n'en retirent aucun bénéfice, nous apparaît profondément injuste. Cette question avait d'ailleurs été magnifiquement présentée dans The Telegram, quotidien de St. John's (T.N.), à l'occasion d'une visite de la Coalition Saint-Laurent à Terre-Neuve en avril 2012 :

*« Even if Newfoundland and Labrador is willing to take the risks associated with drilling for oil and gas in the Gulf of St. Lawrence, **is it fair to place that risk on our geographical neighbours.** »*

[Traduction libre] : « *Même si Terre-Neuve est d'accord pour prendre les risques associés aux forages pétroliers dans le golfe du Saint-Laurent, **est-il juste d'imposer ce risque à nos voisins géographiques?*** »

L'inconfort face à cette situation est palpable, partout autour du golfe. Il suffit de visiter les autres provinces, d'y rencontrer citoyens, politiciens, pêcheurs, gens du tourisme, scientifiques, il suffit de demander aux diverses nations autochtones, pour constater que l'enthousiasme face à un golfe ouvert à l'industrie pétrolière est loin de faire l'unanimité.

Seule une vaste Commission d'examen regroupant les cinq provinces riveraines du golfe ainsi que le gouvernement fédéral permettrait enfin d'avoir l'heure juste à la fois sur les impacts de l'industrie pétrolière sur l'ensemble golfe, ainsi que sur la volonté réelle des cinq colocataires du golfe de se lancer dans l'aventure pétrolière.

Il faut cesser de morceler le golfe et plutôt l'appréhender dans sa totalité. Ceci est d'ailleurs un des constats importants formulés par Genivar dans son rapport d'Évaluation environnementale stratégique sur le golfe (ÉES2).

En d'autres mots..., il faut penser « golfe »!

RECOMMANDATIONS

- 1) La Coalition Saint-Laurent recommande au gouvernement du Québec le maintien de l'actuel moratoire sur la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent.**
- 2) La Coalition Saint-Laurent recommande qu'aucune décision ne soit prise quant à la levée du moratoire en vigueur dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent sans une consultation adéquate des populations concernées, incluant les Premières Nations, idéalement par le biais d'une enquête du BAPE.**
- 3) La Coalition Saint-Laurent recommande au gouvernement du Québec d'assumer le leadership et de travailler avec ses partenaires des autres provinces à étendre le moratoire à l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.**
- 4) La Coalition Saint-Laurent recommande au gouvernement du Québec d'oeuvrer, en concertation avec les autres provinces riveraines du golfe et avec le gouvernement fédéral, à la tenue d'une vaste commission d'examen sur le golfe du Saint-Laurent et l'impact de son ouverture à l'industrie pétrolière.**